Commune de CLERLANDE
Département du PUY DE DÔME

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÉS VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mai 2026

PRÉSENTS : DAIN Denis - IMBERT Didier – DURAND Sophie - MENARD Jean-Pierre - FOUCHER Andrée- SOUCHON Olivier – PINHEIRO Corinne – VILLEDARY Ophélie – RIGAUD Nicolas – GARDETTE Gilles – BURCEZ Marie-Louise- DE CASTRO Marc – RABANY Mégane ; lesquels forment l'unanimité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S) ou REPRESENTE(S) : BELIN Olivier - DUBUIS Nathalie (donne pouvoir à GARDETTE Gilles)

A été élue secrétaire : DURAND Sophie

Le compte-rendu de la réunion du 23 avril 2026 est approuvé par le Conseil Municipal

DELIB 35/2026 : Vente de la parcelle ZN 200 (issue de la parcelle ZN 100) par la commune à la SAFER avec faculté de substitution au profit de toutes personnes physiques ou morales.

Le Maire informe l'assemblée délibérante que la parcelle ZN 100 de 12 670 m² située à Champ Foin, appartenant à la commune est actuellement travaillée par le GAEC IMBERT contre fermage.

La parcelle ZN 100 a été divisée en deux parties lot A (nouvellement cadastrée section ZN n° 200) et lot B (nouvellement cadastrée section ZN n° 201). Il a été décidé de vendre la parcelle section ZN n° 200 (correspondant au lot A) d'une superficie de 1ha 10a 97ca située à Champ Foin à la SAFER.
La parcelle section Zn n° 201 (lot B) pour 15a 39ca, reste dans le domaine communal.

Par délibération 52/2025 du 27 novembre 2025, la municipalité a décidé de vendre la partie lot A de parcelle ZN 100, soit la parcelle nouvellement cadastrée ZN 200 à la SAFER ***avec faculté de substitution au profit de toutes personnes physiques ou morales***. Il a été omis lors de cette délibération le prix de vente de ladite parcelle.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le prix de vente fixé avec la SAFER est de 11.000,00 €.
Monsieur le Maire précise qu'il existe sur cette parcelle une canalisation d'irrigation au profit de ASA BASSE MORGE depuis plus de 30 ans.
La SAFER a trouvé un acquéreur qui est M. Clément CHATARD, agriculteur sur la commune de Clerlande.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VENDRE la parcelle ZN 200 pour un prix de 11.000,00 €.**
- **D'AUTORISER, Monsieur Denis DAIN, en sa qualité de Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à leur publication au service de la publicité foncière.**
- **DE PRENDRE ACTE que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de l'ACQUEREUR.**

Questions diverses

Référent ambroisie : Didier IMBERT
Référent agricole : Didier IMBERT

Fin de séance : 21h00

Le Président de séance : **DAIN Denis**	
Le secrétaire de séance : **DURAND Sophie**	